



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

**GUIDE RELATIF A LA REOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES
COLLEGES ET DES LYCEES**





Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ❖ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- ❖ Neutraliser les douches des vestiaires.
- ❖ Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.
- ❖ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet
- ❖ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

- ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- ❖ Adapter le fonctionnement des salles informatiques, CDI et foyers en mettant à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée et en libre-service, en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage. Assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Proscrire le prêt de matériel en dotation collective, ou assurer une désinfection régulière adaptée.



FICHE THEMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

- ❖ Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio-visuels (projection des visites de musées virtuels....).

Points de contrôle

- ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
- ❖ Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou de la définition préalable des modalités de désinfection après chaque utilisation.
- ❖ Vérifier que les ballons ou le matériel n'est pas accessible aux élèves durant les cours.
- ❖ Vérifier que la condamnation des douches des vestiaires est effective.

- ACTIVITES CULTURELLES :

- ❖ Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves.